

Bilan 2019 des contrôles techniques des véhicules lourds



Bilan 2019 des contrôles techniques des véhicules lourds

Le CNPA publie le bilan d'activité pour l'année 2019 de l'organisme technique central (OTC), en charge de la collecte et du traitement des informations statistiques du contrôle technique.

Le contrôle technique des véhicules lourds a concerné en 2019

- les véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant un an dans le courant de l'année 2019 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2019,
- les véhicules de transport en commun de personnes, dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant six mois dans le courant de l'année 2019 ou dont le délai de validité de contrôle arrivait à échéance en 2019.
- les véhicules de transport de matières dangereuses dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 tonnes, atteignant quatre ans dans le courant de l'année 2019 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2019,
- les véhicules M1 dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant quatre ans dans le courant de l'année 2019 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2019,
- les tracteurs routiers quel que soit le PTAC, atteignant un an dans le courant de l'année 2019 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2019.

Au 31 décembre 2019, les contrôles techniques portent sur 14 fonctions, comprenant 206 points de contrôle pouvant conduire à 844 défaillances dont 656 défaillances soumises à l'obligation de contre-visite, majeures pour 476 d'entre elles, critiques pour 180 d'entre elles.

Au 31 décembre 2019, le dispositif français de contrôle technique des véhicules lourds comporte 387 centres de contrôle. Ils se répartissent en 223 centres rattachés à l'un des deux réseaux agréés, (AUTO BILAN France et VIVAUTO PL) et 164 centres non rattachés.

Ces chiffres traduisent une augmentation du nombre d'installations de contrôle agréées de 0,26 % par rapport au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, il a été réalisé 1 247 573 contrôles techniques dont 1 123 188 contrôles techniques périodiques et 124 385 contre-visites. Ces volumes représentent une augmentation de 2,25 % du nombre de contrôles techniques par rapport au 31 décembre 2018, période au cours de laquelle le nombre de contrôles réalisés était de 1 220 103 (1 094 828 contrôles techniques périodiques et 125 275 contre-visites).

Les fonctions les plus défectueuses sont (hors contrôles complémentaires)

Les feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques avec un taux de véhicules non conformes à 5,59% (contre 8,15% après le 20 mai 2018).

Le freinage avec un taux de véhicules non conformes à 5,46% (contre 6,3% après le 20 mai 2018).

Les essieux, roues, pneus et suspensions avec un taux de véhicules non conformes à 4,03% (contre 4,54% après le 20 mai 2018).

La fonction châssis et accessoires du châssis qui fermait le podium en 2018 présente un taux de véhicules non conformes à 3,67% contre 5,35% en 2018.